



**L'Association tunisienne de droit constitutionnel comparé et de droit
international
et**

la Konrad-Adenauer-Stiftung

organisent une journée d'étude sur :

**Le contrôle de la constitutionnalité des lois durant la période transitoire
et jusqu'à l'établissement de la future cour constitutionnelle**

Journée d'étude
Tunis, 28 mai 2014
Hôtel AFRICA

Argumentaire

La Tunisie s'est dotée le 27 janvier 2014 d'une nouvelle constitution, qui vise à assoir les bases de l'Etat de droit à travers la garantie des principes universels des droits de l'Homme et la consécration d'un régime politique basé sur la séparation et l'équilibre entre les pouvoirs.

Afin de donner à ces valeurs et principes leur dimension pratique, la constitution a prévu la création d'une cour constitutionnelle chargée de s'assurer de la conformité des textes de lois au texte suprême.

En attendant la mise en place de cette instance, l'article 148/7 de la constitution figurant dans le chapitre relatif aux dispositions transitoires a prévu la création d'un organe provisoire chargé du contrôle de la constitutionnalité des lois et dont les fonctions prennent fin avec la mise en place effective de la cour constitutionnelle.

Cette journée d'étude sera consacrée à l'étude de la question du contrôle de constitutionnalité durant la phase transitoire à travers la présentation de cinq interventions qui seront axées sur la présentation des différentes étapes historiques du contrôle en Tunisie, une description de l'organe provisoire de contrôle, une étude des rapports avec les autres juridictions, une comparaison avec la future cour et l'ancien conseil.

Objectif :

- Vulgariser le droit constitutionnel et établir des passerelles entre l'association et les différentes composantes de la société afin que le droit constitutionnel soit accessible à tous.
- Expliquer l'importance du contrôle de la constitutionnalité des lois dans un Etat démocratique
- Sensibiliser la société civile sur ce sujet et vulgariser les techniques de contrôle.

Mercredi 28 mai 2014

08:30 –09:15 h

Accueil et inscription

09:15 - 09:30 h

Mot de Bienvenue

Dr. Hardy Ostry

Représentant résident de la Konrad-Adenauer-Stiftung
Tunisie/Algérie/Libye

Mouna Kraiem Dridi

Présidente l'Association tunisienne de droit constitutionnel comparé
et de droit international

09:30- 10:00 h

Fadhel Moussa

Député à l'assemblée nationale constituante et Doyen de la FSJPST
*Aperçu sur les différents recours introduits devant l'organe provisoire
de contrôle de constitutionnalité.*

10:00 -10:20 h

Mouna Kraiem Dridi

Présidente l'Association tunisienne de droit constitutionnel comparé
et de droit international
*Présentation de l'instance provisoire de contrôle
de la constitutionnalité des lois*

10:20 -10:45 h

Mootez Gargouri

Maître de conférences à la faculté de droit de Sfax
*L'instance provisoire de contrôle de constitutionnalité des lois
et les autres instances juridictionnelles*

10:45 -11:15 h

Pause-café

11:15 -11:40 h

Oussema Helal

Doctorant à la FSJPST
*L'instance provisoire de contrôle de constitutionnalité
des lois et l'ancien conseil constitutionnel*

11:40 -12:00 h

Nadia Akacha

Assistante à la faculté de droit de Tunis
L'instance provisoire de contrôle et la future cour constitutionnelle

12:00 -13:00 h

Débat

13:00 h

Clôture